

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le 22 avril 2024, à 19h00 au 95, boul. de la Cité-des-Jeunes, Gatineau (Québec)

Membres présents :

Sylvain Boivin	Lucie Fortin	Lynne Philion
Lise Poulin	Chantal Villeneuve	Jacques Thériault
Julie Blais	Sylvie Chénier	Antoine Normand
Dan Gay	Serge Thibaudeau	Guylaine Beaulieu
Marie Letendre	Nadine Filiatreault	Daniel Leblanc
Michel Lanthier	Virginie Lépine	Jonathan Lord-Tarte
Maryse Gaudreault	Guy Harry Exama	Solange Létourneau
Louise Côté Déry	Marie-Andrée Laganière	Jean Deschênes
Suzanne Philion	Alain Roy	Priscilia Savard
Gabrielle Roy	Valérie Aubin	Chantal Miner
Stéphane Marcotte	Louise Cormier	Daniel Piché
Céline Côté	Rachel Larabie-LeSieur	
Réjean Laflamme	Isabelle Pelletier	Alain Leclerc, Président FCFQ
Marie-Josée Déry		Sophie Beaulieu, Auditrice

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2023
5. Message du président du conseil d'administration
6. Rapport d'activités
7. États financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023
8. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2024
9. Nomination d'un(e) président(e) d'élection et de deux scrutateurs
10. Élections - trois membres du Conseil d'administration
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Le président du Conseil d'administration, Dan Gay, souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle qui se tient au Pavillon de la Cité-des-jeunes de la Coopérative funéraire de l'Outaouais.

Il salue les fidèles membres de la Coopérative, le personnel salarié ainsi que les membres du Conseil d'administration :

- √ Rachel Larabie-LeSieur, vice-présidente
- √ Alain Roy, trésorier
- √ Jonathan Lord-Tarte, secrétaire
- √ Louise Cormier
- √ Michel Lanthier
- √ Isabelle Pelletier
- √ François Hastir (qui ne peut être avec nous ce soir)
- √ Maryse Gaudreault

Il remercie toutes les personnes dans la salle pour leur présence et pour leur participation à l'assemblée de votre Coopérative funéraire.

M. Gay procède à la nomination d'un(e) président(e) d'assemblée.

2. Nomination d'un(e) président(e) de l'assemblée

Il est proposé par Dan Gay et appuyé par Louise Cormier de nommer Me Jonathan Coulombe comme président de l'assemblée. Adopté à l'unanimité.

Me Coulombe, avocat, remercie l'assemblée et souhaite à son tour la bienvenue à toutes et à tous.

Il informe les membres présents que conformément à l'article 17 du règlement, la publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale a été faite 30 jours avant la tenue de l'assemblée et donc que le délai a été respecté puisque les publications ont eu lieu le ou vers le 15 mars 2024.

Il informe également l'assemblée que les membres ayant le droit de vote sont déjà inscrits et qu'ils ont obtenu leur carton de vote de couleur rouge pour voter.

Finalement, il demande à l'assemblée qu'au moment d'un vote, s'il y a lieu, il est important de s'identifier aux fins d'inscription au procès-verbal.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Me Coulombe fait la lecture de l'ordre du jour qui a été proposé pour cette assemblée, puis demande aux membres présents s'ils ont des modifications ou des ajouts à proposer.

Il rappelle aux participants qu'ils doivent se nommer avant toute intervention afin de faciliter le travail du secrétaire.

Puisqu'aucun membre ne propose de modification ou d'ajout;

Il est proposé par Michel Lanthier et appuyé par Rachel Larabie-LeSieur d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 24 avril 2023

Le président d'assemblée indique comme il est d'usage qu'il soit renoncé à la lecture du procès-verbal, d'autant plus qu'il a été rendu disponible avant l'assemblée, s'il y a quelqu'un qui souhaite proposer une résolution pour renoncer à la lecture du procès-verbal rendue disponible avant l'assemblée et de l'adopter tel que présenté.

Il est proposé par Isabelle Pelletier et appuyé par Richard Deschênes de renoncer à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2023 et de l'adopter tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

5. Message du président du Conseil d'administration

Me Coulombe invite le président du Conseil d'administration, Dan Gay, à nous présenter son rapport.

Il invite les personnes présentes à lire le message du président et de la direction générale dans le rapport annuel et il souligne :

- ✓ 2023, en est une de transition avec le départ de Mme Guylaine Beaulieu qui a orchestré de mains de maître les activités de la CFO pendant 11 ans. Le flambeau a été repris par M. Sylvain Boivin. Avec son approche visionnaire et son expérience au sein de notre organisation, il saura propulser la Coopérative dans des pratiques novatrices tout en restant à l'affût des besoins des membres.
- ✓ Le planification stratégique 2023-2026 est amorcée avec les orientations suivantes :
 - Accroître l'accès aux services funéraires à différentes communautés et à différents marchés;
 - Accroître le développement d'approches et de services ancrés dans le développement durable;

- Soutenir une communication fluide et engageante entre la CFO, ses partenaires et la communauté;
 - Rehausser les capacités organisationnelles de la CFO.
- ✓ En 2023, nous avons accompagné 1905 familles qui ont choisi notre Coopérative pour les accompagner lors du décès d'un proche. C'est à nouveau plus de 1 000 membres qui ont planifié auprès de la CFO leurs arrangements funéraires préalables. Si l'on s'en tient à l'Institut de la statistique du Québec, le nombre de décès continuera à s'accroître;
 - ✓ Présentement, le secteur funéraire est en grand changement puisqu'on observe différentes tendances au niveau des rituels qui redéfinissent les services que nous offrons. La Coopérative devra ré-évaluer son offre de service de façon continue afin de répondre aux besoins de nos membres et de demeurer la référence en Outaouais
 - ✓ Il remercie également tous les administrateurs qui ont siégés sur le Conseil d'administration en 2023 et salue leur engagement à titre de bénévoles ainsi que l'harmonie et le respect dont ils ont fait preuve lors du traitement des divers dossiers et projets, tout en ayant à cœur de maintenir de hauts standards de qualité pour les services offerts à la CFO.
 - ✓ Après 9 années à titre de Président du Conseil d'administration, il mentionne qu'il désire demeurer sur le Conseil d'administration à titre d'administrateur mais ne sollicitera pas un nouveau mandat comme Président.
 - ✓ La campagne de notoriété élaborée en 2022 a été diffusée en 2023, elle avait pour objectif de mettre en lumière le modèle coopératif tout en démontrant le respect et le savoir-faire dont fait preuve notre personnel et les membres du Conseil d'administration;

Me Coulombe remercie Dan Gay pour son rapport.

6. Rapport d'activités

Le Président d'assemblée, invite ensuite le directeur général, Sylvain Boivin, à présenter les points saillants du rapport d'activités de l'année 2023.

Il débute en remerciant le Président du Conseil d'administration pour son implication en tant que Président et ce dit heureux qu'il demeure avec nous comme administrateur. Il remercie également les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui ont témoignée depuis son arrivé à titre de Directeur général. Il est reconnaissant du leg que Guylaine Beaulieu lui a laissé, une organisation ayant une solide fondation, ce qui lui permettra de poursuivre le développement de la Coopérative. Il mentionne quelques faits saillants :

- ✓ Nous avons connu une bonne année en ce qui a trait aux contrats d'arrangements funéraires préalables ce qui a contribué à augmenter la valeur nette de 2,2 M \$.

- ✓ La signature de la nouvelle convention collective qui est innovante et qui permet au personnel salarié de travailler 34 heures/semaine sur 4 jours et ce sans nuire à la qualité du service. Il souligne également que les négociations se sont déroulées dans un climat sain, constructif et respectueux et remercie les représentants des employés pour leur ouverture;
- ✓ L'élaboration de la politique sur la protection des informations confidentielles en conformité avec la *Loi 25* et sa mise en oeuvre auprès de notre personnel;
- ✓ L'approbation et la mise en oeuvre de la politique en matière de santé et sécurité au travail conformément à la réglementation en plus de notre implication en tant que membre d'une mutuelle de prévention et de l'établissement d'un nouveau Comité de santé et sécurité démontre le sérieux de la coopérative à protéger son personnel;
- ✓ En matière de développement durable, nous sommes à l'étape de renouveler notre plan d'action. Afin d'être à l'écoute de nos membres, nous avons réalisé un sondage auprès des membres, fournisseurs et personnel salarié pour connaître leurs attentes. Bien qu'elles soient élevées, les répondants sont en général satisfaits des actions posées jusqu'ici, mais notre offre de produits et services écoresponsables doit être élargie. De plus, toutes nos actions devront dorénavant être guidées par les enjeux de développement durable. À noter qu'en 2023, 2159 arbres ont été plantés à travers le programme Héritage pour un total depuis que nous y avons adhérer de 22 211 arbres.
- ✓ Nos implications dans le milieu lors du Salon de la FADOQ Distinction 50 plus, où nous avons participé au panel sur l'employabilité des personnes de 50 ans et plus, en plus de notre implication pour l'élaboration de 2 guides pour accompagner travailleurs et employeurs pour créer des emplois avec de la main-d'oeuvre d'expérience en collaboration avec la FADOQ et Emploi-Québec.
- ✓ Toujours à l'écoute de nos membres et des demandes de nouveaux rituels, la Fédération des Coopératives funéraires a mis sur pieds une formation pour les célébrants, ce qui nous permet aujourd'hui de développer des célébrants parmi notre personnel. Toujours dans cet esprit innovant, nous avons organisé 2 cérémonies commémoratives à la salle Odyssée de la Maison de la culture afin d'honorer la mémoire des défunts au cours de l'année.
- ✓ Le travail accompli au cours des années antérieures porte ses fruits. Nous avons une équipe complète à tous les niveaux, des personnes compétentes et du personnel impliqué.
- ✓ Le rapport annuel indique les activités par pavillon, vous pourrez y référer.
- ✓ Il remercie toutes les familles qui ont fait confiance à la Coopérative

7. **États financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023**

Me Coulombe invite le trésorier, Alain Roy, à présenter l'auditrice et nous faire part du déroulement de la présentation.

Alain Roy invite l'auditrice du cabinet comptable Marcil Lavallée, Mme Sophie Beaulieu, à présenter l'opinion de l'auditeur des états financiers audités au 31 décembre 2023. Cette dernière mentionne que les états financiers audités sont présentés sans réserve, lesquels ont été approuvés par le Conseil d'administration le 8 avril dernier.

Le trésorier présente les états financiers audités au 31 décembre 2023. Monsieur Roy attire l'attention des membres présents à cette assemblée sur les points les plus importants de son rapport. À savoir :

	2023	2022
Produits biens et services funéraires	9 101 543 \$	8 422 672 \$
Coûts des services funéraires	<u>3 095 454 \$</u>	<u>3 050 389 \$</u>
Marge brute	6 006 089 \$	5 372 283 \$
Frais administratifs	6 344 649 \$	5 524 320 \$
Frais financiers	<u>304 738 \$</u>	<u>323 260 \$</u>
Déficit opérationnel	(643 298)\$	(475 297)\$
Activités en fidéicommiss	<u>734 361 \$</u>	<u>(1 556 625)\$</u>
L'excédent (déficit) de l'exercice	<u>91 063 \$</u>	<u>(2 031 922)\$</u>

Il fait mention entre autres de l'amélioration de la marge brute comparativement à 2022 puisque le panier de services demandés par les familles qui avait connu une baisse durant la COVID, se rétablit progressivement. Il explique la différence du déficit opérationnel de 2023 au fait qu'en 2022 une subvention salariale de 225 146 \$ était disponible en lien avec la pandémie. L'excédent de l'exercice 2023 est positif des revenus et gains provenant du portefeuille qui a connu une hausse en fin d'année.

Il explique que le bilan est composé de deux grandes catégories d'activités : nos activités commerciales et les fonds en fidéicommiss, qui sont administrés par Fiducie Desjardins. L'actif des activités de la CFO; compte clients, inventaires et immobilisations représente 30% de notre actif au total. On se rappelle que Fiducie verse des excédents lorsque la valeur marchande excède de 5 % la valeur comptable des placements e fiducie

Au niveau de « l'Avoir propre », la proportion de nos actifs libres de dette, atteignait 92% en 2019-2020. Cependant, avec l'investissement de 4,8M \$ du Pavillon du Lac Beauchamp, ce facteur à diminuer à 54 %, ce ratio étant tout de même très bon.

Une période de questions est ouverte.

Période de questions : Il n'y aucune question.

Le trésorier poursuit en indiquant que considérant que l'année 2023 a généré un excédent, conformément à l'article 20.1 du règlement de régie interne, il revient à l'assemblée générale d'affecter le montant des excédents à la réserve de la Coopérative.

À ce titre la Conseil d'administration recommande de verser les excédents de 2023 à la réserve de la Coopérative.

Il est proposé par Antoine Normand et appuyé par Stéphane Marcotte de verser les excédents de l'année 2023 à la réserve de la Coopérative tel que prévu à l'article 20.1 du règlement. Adopté à l'unanimité.

8. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2024

Comme prévu à l'article 76 de la loi sur les Coopératives, l'assemblée doit nommer l'auditeur et,

Considérant qu'en 2022, l'assemblée générale avait résolu de retenir les services de « Marcil Lavallée », pour les exercices de 2022 à 2026 ;

Il est proposé par Alain Roy et appuyé par Isabelle Pelletier de retenir les services de « Marcil Lavallée » pour effectuer l'audit des livres de la Coopérative pour l'année 2024. Adopté à l'unanimité.

9. Nomination d'un(e) président(e) d'élection et de deux scrutateurs

Considérant que nous avons 3 postes à combler et que nous avons reçu 3 candidatures qui ont déposées leur bulletin de mise en candidature conformément au règlement, il n'y a donc pas lieu d'avoir d'élections puisqu'ils sont élus par acclamation. Le Président d'assemblée félicite Mme Louise Cormier, Mme Rachel Larabie-LeSieur et M. Dan Gay, pour le renouvellement de leur mandat.

10. Élections – trois membres du Conseil d'administration

Puisqu'il n'y a pas lieu d'avoir une élection, Me Coulombe passe directement au point 11, soit à la période de questions.

11. Période de questions

Le Président d'assemblée laisse la parole aux membres qui souhaitent poser des questions.

Période de questions

- 1) Réjean Laflamme demande si l'investissement au Pavillon du Lac Beauchamp a « cannibalisé » les autres Pavillons? Le directeur général (DG) mentionne que le

Pavillon du Lac Beauchamp est considéré comme un investissement puisque la demande est croissante et que cela répondait à un besoin local par rapport à sa localisation.

- 2) Réjean Laflamme poursuit en demandant si la Coopérative va revenir avec un budget à l'équilibre? Sur ce point, le DG explique qu'avec la pandémie tous les coûts ont augmentés et que nous ne pouvons refiler instantanément la facture aux membres puisque nous sommes dans une région où il existe une compétition. Il assure cependant que le retour à l'équilibre budgétaire aura lieu au cours des prochaines années.

12. Levée de l'assemblée

Avant de proposer la levée de l'assemblée, Me Coulombe informe les participants que nous souhaitons les encourager à remettre les documents qu'on leur a remis à l'inscription afin que l'on puisse les recycler ou les réutiliser. Des bacs de recyclage ont été prévus à la sortie de la salle.

Enfin, pour les membres du conseil d'administration, Me Coulombe leur rappelle de demeurer dans la salle pour une rencontre afin d'élire les officiers après la levée de la réunion!

Il est proposé par Antoine Normand et appuyé par Isabelle Pelletier de lever l'assemblée. L'assemblée est levée à 19 h 48.

Me Jonathan Coulombe
Président d'assemblée

Jonathan Lord-Tarte
Secrétaire